

Université de Berne

Institut de médecine
sociale et préventive

Unité de recherche
en matière de santé

**Evaluation du projet expérimental
"BEO-Sirius"**

Résumé du
rapport final

Janvier 2005

Gisela Bähler
Caroline Müller
Sonja Markwalder
Bernhard Cloetta

Sur mandat de la Station cantonale d'observation pour adolescents de Bolligen (BEO)
et avec le soutien de l'Office fédéral de la justice

Niesenweg 6
CH-3012 Berne
Téléphone ++41 (0)31 631 35 12
Télécopie ++41 (0)31 631 34 30
www.ispm.unibe.ch

Résumé

1. Le projet expérimental BEO-Sirius

La Station cantonale d'observation pour adolescents de Bolligen (BEO), placée sous la responsabilité de la Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques du canton de Berne, dispose de 52 places d'encadrement pour des jeunes gens de 14 à 18 ans normalement doués, mais dont le comportement social est perturbé. (Les programmes de BEO-Sirius s'adressent également aux jeunes filles.) La station d'observation accepte des jeunes pour lesquels des mesures d'observation ou d'autres mesures doivent être prises conformément au droit pénal des mineurs (art. 83 à 85 et 90 à 92 CPS), au droit civil ou à des dispositions concernant l'assurance-invalidité (AI).

En juillet 2000, dans le cadre d'un projet expérimental qui a duré trois ans et demi (la phase expérimentale ayant pris fin en décembre 2003), la station d'observation a introduit deux offres de prise en charge semi-résidentielle sous le nom de "BEO-Sirius". Ces nouvelles prestations incluent d'une part un programme d'observation, et d'autre part un programme de formation professionnelle avec accompagnement personnalisé. Dans les deux cas, les jeunes sont pris en charge de manière semi-résidentielle, c'est-à-dire qu'ils peuvent continuer d'habiter à la maison pendant la période d'observation ou de formation professionnelle, tout en étant encadrés par BEO-Sirius pendant quelques heures ou pour la journée, en fonction de leur problématique personnelle. Peuvent faire partie de cet encadrement le diagnostic psychologique et psychiatrique, la psychothérapie, l'école, les cours d'appui, ainsi que le repas de midi. Une collaboration intensive avec les parents et le soutien aux entreprises dans lesquelles les jeunes font leur apprentissage ou une formation élémentaire constituent, avec la prise en charge individualisée des jeunes, les points forts de BEO-Sirius. Les places d'apprentissage partiellement protégées sont recherchées de manière ciblée par BEO-Sirius et les jeunes et se trouvent dans des entreprises des secteurs de l'artisanat, de l'industrie et des services. La collaboration avec les parents et les entreprises se fonde sur l'approche systémique, ou plus précisément sur la "Systemische Interaktionstherapie (SIT)" de Michael Biene (thérapie fondée sur l'interaction systémique).

Ces deux types de prise en charge semi-résidentielle de jeunes dont le comportement social est perturbé ont pour la première fois été mis en œuvre et évalués de manière conséquente et systématique dans le cadre du projet expérimental. BEO-Sirius présente ainsi une alternative au placement en institution et contribue à compléter et étendre la palette d'offres.

2. L'évaluation du projet expérimental

L'évaluation a commencé en août 2000, une fois le projet expérimental approuvé. Les questions ont été regroupées en cinq thèmes principaux:

1. Pertinence	Existe-t-il un besoin pour des prises en charge semi-résidentielles?
2. Indications	Quel type de jeunes sont-ils admis dans de telles offres?
3. Déroulement	Les deux programmes de BEO-Sirius se sont-ils déroulés conformément aux objectifs fixés?
4. Efficacité	A-t-on pu observer des résultats pour les jeunes et pour leurs familles pendant et après leur prise en charge par BEO-Sirius?
5. Transmissibilité	Quels éléments du projet BEO-Sirius les organismes intéressés peuvent-ils reprendre?

Une large base de données tenant compte du point de vue des différentes personnes concernées a été constituée, puis exploitée, afin de répondre à ces questions. L'évaluation a porté sur trois domaines:

Le premier domaine inclut les jeunes pris en charge et ceux qui les entourent. Un système pratiquement expérimental a été choisi pour la récolte des données concernant les jeunes. Les participants aux deux offres semi-résidentielles de BEO-Sirius constituent le groupe pilote, et les jeunes gens placés dans des programmes d'observation et de formation professionnelle résidentiels le groupe de référence. Les jeunes ont subi des tests, et des entretiens standardisés ont eu lieu avec eux et avec les personnes les prenant en charge à trois ou quatre reprises au cours de l'expérience. Les documents descriptifs, comme les comptes rendus de discussion ou les rapports d'observation élaborés au cours de la prise en charge ont également été pris en compte dans l'analyse.

Le deuxième domaine est constitué par le projet expérimental lui-même. L'évaluation s'est fondée sur des entretiens avec les responsables de BEO-Sirius, une consultation écrite des membres de l'équipe d'intervention, l'analyse des documents relatifs au projet, et le catalogue des interventions pédago-thérapeutiques.

Le troisième domaine est l'appréciation du projet par les autorités de placement et leurs expériences concrètes dans le cadre des nouveaux programmes offerts. Toutes les demandes de placement dans les programmes d'observation et de formation professionnelle de BEO-Sirius et de la station d'observation ont été saisies, et les autorités de placement ont été interrogées sur la façon dont elles ont perçu les offres à la fin des périodes d'observation ou de formation professionnelle.

3. Résultats de l'évaluation

Profil des jeunes inclus dans l'évaluation

L'évaluation a inclus 70 jeunes, dont 40 jeunes des programmes semi-résidentiels de BEO-Sirius et 30 jeunes placés dans les programmes résidentiels. Un sixième des jeunes participant aux programmes semi-résidentiels étaient des jeunes filles, près des trois quarts avaient la nationalité suisse, presque la moitié vivaient dans des familles monoparentales et 90 pour cent avaient au moins un frère ou une sœur.

Différences entre les jeunes placés dans les programmes semi-résidentiels d'une part et dans les programmes résidentiels d'autre part

Les jeunes placés dans chacun des types de programmes ne présentent pas les mêmes caractéristiques. Les jeunes admis dans les programmes semi-résidentiels sont des jeunes en difficulté pour lesquels certains signes indiquent que les parents sont prêts à collaborer à la prise en charge. Ces parents sont moins frappés par les difficultés de comportement de leurs enfants que ceux des jeunes placés en institution. On discerne en outre dans ces familles des ressources psychosociales qui peuvent servir de tremplin à un soutien professionnel et constituent une condition favorable à la collaboration avec le système familial. Les parents des jeunes placés dans les programmes résidentiels ont tendance à être plus préoccupés par les difficultés de leurs enfants, et un placement hors du milieu familial offre tant aux jeunes qu'aux parents la possibilité de bénéficier de la distance ainsi créée.

Les jeunes sont placés dans le programme qui correspond le mieux à la constellation familiale dont ils sont issus. Pour pouvoir opérer un tel choix au moment du placement, il convient bien évidemment de disposer de programmes aussi bien semi-résidentiels que résidentiels, et de places libres dans ces programmes.

Les jeunes participant à un programme d'observation semi-résidentiel sont à leur admission moins âgés que ceux pris en charge en institution, alors que pour la formation professionnelle c'est plutôt le contraire. Les jeunes filles suivant une formation professionnelle dans un cadre semi-résidentiel sont en moyenne jusqu'à un an plus âgées que les jeunes gens. Cet état de fait pourrait indiquer que les jeunes filles ne sont pas placées dans une formation professionnelle avec encadrement semi-

résidentiel juste en sortant de l'école, mais qu'elles commencent souvent auparavant un apprentissage qui est interrompu, ou qu'une autre solution intermédiaire est tentée. L'âge des jeunes en formation professionnelle indique par contre que le placement intervient peu après la fin de la scolarité obligatoire. Il se peut qu'un motif de placement soit l'absence de possibilité de formation ou de perspectives professionnelles à la sortie de l'école pour les jeunes gens, et des difficultés survenues en cours de formation pour les jeunes filles.

Pour l'ensemble des quatre programmes, la prise en charge a été interrompue dans 28 pour cent des cas. Ce taux s'élève à quelque 50 pour cent pour les jeunes suivant les programmes de formation professionnelle. Dans l'ensemble, on peut dire que les taux de rupture ne se différencient guère entre les programmes résidentiels et les programmes semi-résidentiels. Il y a en revanche une nette différence entre les programmes de formation professionnelle et ceux d'observation, le taux d'interruption étant nettement plus élevé pour les premiers que pour les seconds. C'est notamment dû à la plus longue durée de la prise en charge et aux exigences plus strictes auxquelles sont confrontés les jeunes et ceux qui les entourent dans le cadre de la formation professionnelle. L'interruption de la formation a tendance à intervenir plus tard pour les jeunes en institution que pour les autres, ce qui pourrait signifier qu'il est possible de maintenir les jeunes plus longtemps à leur poste de travail dans un cadre résidentiel que dans les programmes prévoyant qu'ils travaillent à l'extérieur, dans l'économie privée, où l'on se rend plus vite compte si la personne est à même de faire face aux exigences.

Amélioration de la perception de soi des jeunes au cours de la prise en charge par BEO-Sirius

On constate pour la plupart des jeunes qui restent dans les programmes un premier apaisement de la situation, et leur perception de soi s'améliore globalement. En outre, leurs compétences sociales évoluent de manière positive, notamment dans le programme d'observation. Ces progrès sont la base nécessaire à l'élaboration de perspectives à long terme.

La collaboration active des parents est déterminante

L'approche systémique permet de motiver les parents de la plupart des jeunes à collaborer. Divers signes laissent à penser que cela permet de stabiliser la situation familiale. Il s'avère en outre qu'une collaboration engagée des parents est un facteur déterminant de l'achèvement et du succès de la prise en charge.

Les interventions ciblées et l'approche systémique de BEO-Sirius

Les interventions individualisées (diagnostic et psychothérapie) sont dans les deux offres un élément déterminant de la prise en charge. Dans les programmes BEO-Sirius, la structure journalière est conçue de manière individuelle en fonction des besoins du jeune; elle peut constituer une solution transitoire en attendant le début de la formation proprement dite pour les jeunes qui vont suivre une formation professionnelle avec accompagnement personnalisé. Dans le programme d'observation, le temps investi dans la collaboration intensive avec les parents est très important, alors que dans le programme de formation professionnelle, c'est la collaboration avec les entreprises d'apprentissage et les écoles professionnelles qui occupe la place centrale et requiert beaucoup de temps.

Besoin attesté de places dans des programmes semi-résidentiels d'observation et de formation professionnelle

De janvier 2001 à décembre 2003, 158 demandes ont été présentées à BEO-Sirius pour des prises en charge semi-résidentielles, à parts égales pour chacun des deux programmes. Un quart des demandes concernait des jeunes filles. Les demandes provenaient le plus souvent d'autorités de droit civil (services sociaux, offices des mineurs). Environ un cinquième des demandes ont dû être rejetées d'emblée faute de place.

Evaluation positive des autorités de placement

Les autorités de placement se sont montrées très satisfaites des programmes: la collaboration et la prise en charge ont été très appréciées même lorsque les programmes d'observation ou de formation

n'ont pas pu être exécutés comme prévu. Selon ces autorités, les parents sont moins satisfaits qu'eux en cas d'interruption du programme. Les ruptures de programme par les jeunes tiennent aux yeux des autorités de placement au fait que la solution retenue n'était pas adaptée.

Le travail requis pour placer un jeune dans un programme semi-résidentiel est identique à celui nécessaire pour un placement en institution, ce qui contribue à la satisfaction des autorités de placement.

Ces dernières soulignent la nécessité de disposer des deux types de prise en charge et d'avoir ainsi une possibilité de choix au moment du placement. La structure journalière prévue pour chaque jeune, avec possibilité de fréquenter l'école intégrée au programme, ainsi que les différentes approches prévues dans les programmes sont considérées comme des compléments importants de l'offre de prise en charge disponible pour des jeunes au comportement social perturbé.

4. Conclusions et recommandations

En ce qui concerne la **pertinence**, l'évaluation a démontré qu'il existe un net besoin de programmes d'observation et de formation professionnelle semi-résidentiels. Avec ses programmes semi-résidentiels qui combinent divers modes d'intervention, dont certains sont déjà reconnus, en mettant l'accent sur la prise en charge individuelle des jeunes et la collaboration intensive avec les parents et les entreprises d'apprentissage, BEO-Sirius ouvre de nouvelles voies. Les programmes viennent compléter les possibilités de prise en charge en institution ou en famille d'accueil et élargissent la palette des types d'encadrement offerts à des jeunes dont le comportement social est perturbé. L'évaluation recommande donc d'encourager la création de tels programmes de prise en charge dans toute la Suisse, sans pour autant renoncer aux possibilités de placement en institution.

La problématique personnelle et familiale des jeunes pris en charge dans les programmes semi-résidentiels s'exprime différemment de celle des jeunes accueillis en institution. Le comportement des jeunes suivis de manière semi-résidentielle est perçu comme moins perturbé et leur famille a encore des ressources lui permettant de faire face aux problèmes avec un soutien professionnel. On peut donc en conclure que suivant les **indications** il sera judicieux de choisir un placement soit en institution soit semi-résidentiel. Afin que les places semi-résidentielles soient utilisées de manière optimale, et qu'on n'y ait par exemple pas recours comme solution de secours en cas d'urgence, BEO-Sirius devrait formuler de manière plus explicite et détaillée les critères spécifiques à remplir pour qu'un placement dans un programme semi-résidentiel soit recommandé.

En ce qui concerne le **déroulement** des prises en charge dans les programmes, l'évaluation a conclu que BEO-Sirius a travaillé de manière intensive avec les jeunes, leurs parents, les entreprises d'apprentissage et les écoles professionnelles conformément aux objectifs qu'il s'était fixé. La structure journalière établie selon les besoins de chaque jeune a également été très largement utilisée. Pour les jeunes bénéficiant d'une formation professionnelle avec accompagnement personnalisé, cette structure peut offrir une occasion judicieuse de combler les lacunes scolaires et faire la transition jusqu'au début de la formation. Les autorités de placement sont visiblement satisfaites de la prise en charge et de la collaboration avec BEO-Sirius.

Le taux d'interruption des programmes de BEO-Sirius correspond à celui des programmes résidentiels, ce qui permet de considérer que ces deux types de prise en charge de jeunes dont le comportement social est perturbé ont le même taux de réussite. Les jeunes qui vont jusqu'au bout du programme présentent une amélioration de leur perception de soi, et également parfois de leurs compétences sociales. Dans la plupart des cas une collaboration intensive peut être mise en route avec les parents, ce qui permet une stabilisation de la situation familiale. On peut donc qualifier l'**efficacité** de la prise en charge par BEO-Sirius de positive. L'évaluation recommande d'affiner la définition

des critères de réussite et d'échec afin de pouvoir encore mieux apprécier la qualité de la prise en charge.

Les jeunes qui, en raison de leur problématique, auraient dû bénéficier d'un encadrement semi-résidentiel, étaient auparavant le plus souvent placés en institution faute de choix, ou le placement était repoussé jusqu'à ce que la problématique s'aggrave. Le lancement des nouveaux programmes semi-résidentiels a permis de prendre ces jeunes en charge de manière moins onéreuse et avec un même taux de réussite dans le cadre du projet expérimental. Des places restent ainsi disponibles pour des jeunes qui doivent d'urgence être pris en charge en institution.

En ce qui concerne la **transmissibilité**, il est préférable que l'application de programmes semi-résidentiels et l'approche systémique soient le fait d'une institution existante, qui peut ainsi étendre son offre de types de prise en charge et augmenter sa flexibilité. Les institutions ou organismes intéressés ne pourront que profiter des documents disponibles et de l'expérience concrète acquise grâce au projet expérimental. Le groupe d'évaluation recommande donc aux personnes intéressées de s'adresser à BEO-Sirius pour obtenir informations et conseils.